



V I L L E D E  
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2008

**PR-601**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logement d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29656, situé à la rue Edouard-Rod, portant sur la construction d'un bâtiment de logements sur trois parcelles situées à la rue Edouard-Rod, feuille 33 du cadastre de la commune de Genève.

*Art. 2.* – De demander au Conseil d'Etat de réaliser en logements d'utilité publique la totalité des droits à bâtir provenant des parcelles N°s 1212 et 1213, propriété de l'Etat de Genève, et d'appliquer sur la parcelle privée N° 1215 l'alinéa 1 de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alexandre Chevalier

Le Président:

Guy Dossan